

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par

M. Batut, M. Patrier-Leitus, M. Travert, M. Vojetta, M. Benoit, M. Vuibert, M. Sitzenstuhl,
M. Buchou et Mme Klinkert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, six mois après la promulgation de la présente loi, un rapport portant sur l'assurabilité des acteurs de la filière photovoltaïque. Il évalue l'opportunité d'un dialogue avec les parties concernées afin de trouver des solutions assurantielles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à envisager dans son ensemble la transition énergétique au moyen des panneaux photovoltaïques.

Les acteurs de la filière photovoltaïque, particuliers comme professionnels, connaissent des difficultés d'assurance. Cette situation ralentit et nuit à la transition énergétique de façon globale, mais aussi dans les territoires.